



RÈGLEMENT C.C. r. 54 2017

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

ÉNONCÉ

Le présent règlement a pour but de fixer le calendrier de la tenue des séances ordinaires du comité exécutif, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*.

JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES

1. QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2017-2018, soit adopté comme ci-après énoncé, en conformité avec les termes des articles 392 et 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.-1-13.3) ;

JOUR	HEURE	LIEU
29 novembre 2017	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
31 janvier 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
28 mars 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
30 mai 2018	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

DISPOSITIONS FINALES

2. Le présent règlement a été adopté par le comité exécutif à sa séance ordinaire du mercredi 31 mai 2017 (résolution 47-CE (2016-2017)) et est entré en vigueur le 21 juin 2017, date de parution de l'avis public dans les journaux.

Président

Secrétaire général